

ANNEXE II

Modèle de panneau destiné à signaler les zones de protection.

 REGION WALLONNE Zone de prévention d'une(des) prise(s) d'eau souterraine (Activités réglementaires) 	<p>Min. 0,70 m</p>	<p>Min. 0,57 m</p>
<p>CADRE RESERVE AU(X) TITULAIRE(S) DU(DES) PERMIS D 'ENVIRONNEMENT PORTANT SUR LA(LES) PRISE(S) D 'EAU (FACULTATIF)</p> <ol style="list-style-type: none">1. Nom(s) du(des) titulaire(s), de (des) l'exploitant(s)2. Sigle de la (des) société(s)3. Numéro de référence de(s) la prise(s) d'eau		
<p>EN CAS D 'ACCIDENT, PREVENIR :</p> <ol style="list-style-type: none">1. « Nom du titulaire de l'autorisation » : « n° de téléphone de la personne à contacter »2. REGION WALLONNE - S.O.S. POLLUTION : 070/23.30.013. LA PROTECTION CIVILE : SERVICE 100		